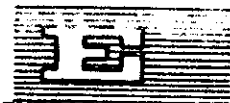


NATIONS UNIES  
CONSEIL  
ECONOMIQUE  
ET SOCIAL

09388



Distr. : GENERAL  
E/ECA/CM.9/11  
8 février 1983  
FRANCAIS  
Original : ANGLAIS

COMMISSION ECONOMIQUE POUR L'AFRIQUE  
REUNIONS DU VINGT-CINQUIEME ANNIVERSAIRE  
Quatrième réunion du Comité technique  
préparatoire plénier  
Addis-Abeba (Ethiopie), 14-22 avril 1983  
Point 5 i) de l'ordre du jour provisoire

COMMISSION ECONOMIQUE POUR L'AFRIQUE  
REUNIONS DU VINGT-CINQUIEME ANNIVERSAIRE  
Dix-huitième session de la Commission et  
neuvième réunion de la Conférence des  
ministres de la Commission  
Addis-Abeba (Ethiopie), 27 avril-3 mai 1983  
Point 12 i) de l'ordre du jour provisoire

APPUI DANS LE DOMAINE DES STATISTIQUES  
EN VUE DU DEVELOPPEMENT DE L'AFRIQUE

Résumé\*

\* Le présent document constitue le document principal pour l'examen de ce point de l'ordre du jour.

## TABLE DES MATIERES

	<u>Paragraphes</u>	<u>Page</u>
I. INTRODUCTION - - - - -	1 - 2	1
II. GENERALITES - - - - -	3 - 8	1
III. CONTRAINTES AFFECTANT LE DEVELOPPEMENT DES STATISTIQUES - - - - -	9 - 16	2
IV. AMELIORATION DES STATISTIQUES EN AFRIQUE -	17	4
A. Le gouvernement - - - - -	18 - 23	4
B. L'office national de statistiques -	24 - 26	5
C. Les organismes internationaux - -	27 - 28	6
V. MESURES RECOMMANDEES PAR LA CONFERENCE DES MINISTRES - - - - -	29 - 30	6

## I. INTRODUCTION

1. La Conférence des ministres est invitée à examiner le rôle d'une information quantitative dans le développement africain, en particulier dans le cadre du Plan d'action de Lagos. L'idée maîtresse du présent document c'est qu'en vue d'assurer une application efficace du plan, tous les pays de la région doivent pouvoir disposer de statistiques économiques et sociales suffisantes. En l'absence de ces renseignements, les efforts de développement tout comme les tentatives faites pour résoudre les problèmes actuels vont être fondés sur des conjectures, ce qui, ajouté à d'autres contraintes, ne peut favoriser le progrès économique et social.

2. Dans le présent document on résume donc les principaux facteurs qui entravent le fonctionnement des offices nationaux de statistique chargés de produire les renseignements quantitatifs requis, et l'on préconise les mesures nécessaires pour améliorer le fonctionnement de ces services. Il convient de noter qu'il s'agit là d'une situation complexe et que les problèmes et solutions identifiés ne concernent pas nécessairement l'ensemble des pays africains. Les problèmes sont néanmoins de nature assez générale pour justifier que la Conférence des ministres les étudie sérieusement. Si ces problèmes peuvent être résolus, cela ouvrira des perspectives plus favorables en ce qui concerne non seulement l'amélioration de la planification au niveau national mais également les réalisations futures des regroupements sous-régionaux et le succès des efforts de développement au niveau régional.

## II. GENERALITES

3. Le Secrétaire exécutif a averti qu'une crise économique risquait de se produire vers le milieu des années 80. Les problèmes économiques se reflètent inévitablement dans la situation sociale qui est tout aussi mauvaise que la situation économique.

4. Parmi les mesures prises par les Etats membres de la CEA pour répondre à la situation précitée, il convient de citer le Plan d'action de Lagos qui préconise l'autonomie collective sans modification des relations extérieures normales. Dans le Plan, on préconise d'étudier les aspects les plus importants de la situation économique et sociale mais il va de soi que pour l'application de ce plan, il faut disposer de données intégrées et générales qui donnent une indication non seulement de l'ampleur relative des problèmes à résoudre mais également des rapports existant entre ceux-ci.

5. De nombreux efforts ont été faits en vue de donner une analyse complète, équilibrée de la situation économique en Afrique et c'est à cette tâche que la CEA se livre régulièrement dans sa publication annuelle intitulée "Etude des conditions économiques et sociales en Afrique". Ces efforts n'ont pas eu beaucoup de succès en raison bien sûr de la nature particulière de chaque situation économique dans la région qui rend toute sorte d'analyse globale difficile et de l'obstacle majeur que constitue le manque de données de base.

6. L'insuffisance, au niveau régional, des données nécessaires à l'analyse est due à la faible quantité de renseignements fournis par les divers pays africains. Certes, les offices nationaux de statistiques sont devenus plus efficaces depuis l'indépendance mais les progrès ont été trop lents et les données sont trop peu nombreuses pour pouvoir être utilisées dans le cadre des efforts de développement aux niveaux régional et national.

7. Les problèmes que posent les statistiques en Afrique ont fait l'objet d'un examen minutieux lors de la Conférence commune des planificateurs, statisticiens et démographes africains. Au cours de sa première session, en 1960, la Conférence a conclu que l'amélioration de l'analyse des données faciliterait non seulement l'utilisation des statistiques mais permettrait une collaboration plus étroite entre les producteurs et les utilisateurs des données. Cette manière de penser constitue un progrès mais il est devenu évident que l'utilisation des données constitue une question encore plus fondamentale quand il s'agit de développement statistique. Cette affirmation sera expliquée plus en détail par la suite.

8. La Conférence des ministres a également pu, grâce à des rapports qui lui ont été présentés, examiner de façon régulière la situation statistique en Afrique et approuver les mesures recommandées en ce qui concerne certaines questions portant sur les enquêtes, la formation etc. Le temps est venu, toutefois, d'aborder la question globale que constitue l'ordre de priorité en ce qui concerne la collecte et l'utilisation des données. Etant donné que la planification pragmatique pratiquée à l'heure actuelle ne donne manifestement pas les résultats escomptés, la Conférence jugera peut-être bon de se pencher sur ce problème.

### III. CONTRAINTES AFFECTANT LE DEVELOPPEMENT DES STATISTIQUES

9. Les gouvernements africains ont toujours souligné l'importance des renseignements statistiques mais ils n'accordent qu'un faible rang de priorité à la collecte, au traitement, à l'analyse et à l'utilisation des données. La préférence continue à être accordée à des projets de prestige aussi bien dans les budgets des Etats que dans les programmes d'assistance extérieure.

10. L'absence d'efforts soutenus pour améliorer la production de données a amené les gouvernements à adopter une méthode pragmatique et non scientifique de planification, qui elle-même contribue à maintenir la demande de données à un niveau faible. Cette méthode s'est malheureusement révélée peu satisfaisante et les pays en développement ont éprouvé des difficultés à être compétitifs dans la situation défavorable que constitue la récession mondiale actuelle et à mettre en place des mécanismes économiques et sociaux internes qui soient efficaces. Il faut également noter que certaines personnes continuent encore à croire sincèrement que des données quantitatives ne sont pas utiles pour la planification.

11. Personne ne soutient que l'amélioration des statistiques peut constituer une panacée pour tous les problèmes actuels mais elle pourrait du moins aider à comprendre correctement les problèmes et à déterminer leurs causes.
12. Le faible rang de priorité accordé à l'information quantitative a eu des conséquences très néfastes sur de nombreux offices nationaux de statistique. Ceux-ci souffrent notamment de l'exode continu des spécialistes que la formation de personnel nouveau n'a pu compensé. Les départs de spécialistes de haut niveau ont créé des faiblesses au niveau de la gestion qui ont entraîné une sous-utilisation des moyens statistiques disponibles. Cette dernière constitue la principale cause des retards constatés dans la fourniture des données, notamment lors des enquêtes et n'a pas encouragé les gouvernements à s'intéresser davantage au développement statistique.
13. Ne bénéficiant d'aucune mesure d'incitation, de nombreux directeurs d'offices de statistiques se consacrent généralement aux travaux de routine, négligeant de nouer des relations avec d'autres organismes gouvernementaux ou avec les représentants locaux d'organismes d'assistance internationale et bilatérale. De ce fait de nombreux offices de statistiques ne sont guère en mesure de se faire accorder la priorité quand il s'agit de l'affectation des ressources budgétaires de l'Etat et des programmes d'assistance extérieure.
14. Il convient également de souligner deux autres problèmes. Un autre facteur qui explique la lenteur dans la production des statistiques a pour origine le goulet d'étranglement constaté au stade du traitement des données et qui est dû essentiellement au fait que les statisticiens ne se tiennent pas suffisamment au courant des progrès rapides de l'informatique. Il en résulte un hiatus entre la collecte et le traitement des données, qui entraîne d'autres problèmes d'organisation et une perturbation des activités.
15. Il y a également le problème que constitue l'isolement sur le plan international. Divers organismes sont chargés de fournir une assistance technique dans leur domaine de compétence et malgré les efforts déployés par la Commission de statistique de l'ONU, la coordination des travaux n'est pas toujours bien assurée. De plus, les recommandations statistiques au niveau international ne portent généralement que sur les phases de traitement et de mise en tableau des données et ne contiennent pas suffisamment de directives en ce qui concerne l'analyse et l'utilisation des données, procédures qui doivent être considérées comme une question séparée.

16. Si l'on tient compte des observations ci-dessus, on peut dire qu'en général la nécessité de disposer d'une information quantitative est bien comprise mais que la production et l'utilisation des données ne sont pas du tout satisfaisantes. Les responsables de cette situation sont à la fois les producteurs et les utilisateurs de données et il importe de prendre des initiatives particulières en vue d'accélérer le processus du développement statistique. Il ne devrait pas s'agir là d'une opération très coûteuse et les principales mesures sont exposées dans la section suivante.

#### IV. AMELIORATION DES STATISTIQUES EN AFRIQUE

17. On peut de façon assez précise classer les mesures propres à assurer un développement accéléré des offices nationaux de statistique en trois groupes qui permettent de déterminer l'organe chargé d'appliquer les mesures indiquées: gouvernement, office national de statistique lui-même et organismes internationaux. Il convient toutefois de souligner à nouveau que la situation n'est pas la même d'un pays à l'autre et que les mesures doivent être prises en fonction de la situation spécifique de chaque pays.

##### A. Le gouvernement

18. On devrait insister davantage sur le produit final des opérations statistiques, à savoir l'utilisation des données. S'il est possible de déterminer exactement la façon dont les statistiques seront utilisées à des fins déterminées, il devient plus facile de définir le type d'analyse à effectuer et par la suite de déterminer les besoins en matière de traitement et de collecte des données. Evidemment, il y a interaction entre l'offre et l'utilisation de données dans la mesure où des applications supplémentaires se font jour lorsque de nouvelles données deviennent disponibles, cependant un effort conscient en vue d'identifier ces applications peut contribuer considérablement à accélérer la production des données.

19. Pour s'acquitter de leur tâche de façon satisfaisante, il est essentiel que les services de statistiques disposent d'un personnel qualifié en nombre suffisant. Le Programme de formation statistique pour l'Afrique (PFSA) a permis déjà de réaliser des progrès en ce domaine et une étude détaillée des besoins en matière d'organisation et de formation statistique est actuellement menée avec le concours de la Communauté économique européenne. Cependant, la formation à elle seule ne suffit pas et les gouvernements doivent veiller à ce que leurs services de statistique soient bien gérés, de manière que leurs ressources soient utilisées rationnellement. En outre, pour réduire les pertes de personnel qualifié, dont souffrent actuellement presque tous les services statistiques, il faut faire en sorte que les statisticiens travaillent dans un environnement approprié, c'est-à-dire que leurs activités doivent leur paraître stimulantes intellectuellement.

20. Les installations de traitement des données et les autres moyens d'appui (papier, impression, transport, etc.) doivent être mis en place de façon à éviter des retards en ce qui concerne la production des données. Dans un certain pays africain, les travaux

portant sur les statistiques du commerce extérieur ont dû être interrompus car il n'y avait pas de papier pour les imprimantes des ordinateurs. Des problèmes de cette nature découlent moins de contraintes budgétaires que d'un approvisionnement mal organisé.

21. De façon à placer les activités statistiques dans leur véritable contexte et à assigner un rang de priorité bien défini aux travaux, les pays devraient élaborer des programmes de développement statistique et les intégrer à leur plan de développement national. Il s'agit là d'une recommandation importante formulée dans le Plan d'action de Lagos et ayant des répercussions sur le financement au niveau local des activités dans le domaine statistique. On ne devrait pas perdre de vue que le coût de fonctionnement des offices de statistiques en Afrique, si ceux-ci sont bien organisés et même si l'on y inclue celui des organismes d'enquête sur le terrain, ne dépassera probablement pas 0,5 p. 100 du budget de l'Etat.

22. Dans le programme de développement statistique on devrait définir les objectifs à atteindre au cours de la période couverte par le plan national ainsi que les moyens d'y parvenir. Le programme devrait en outre permettre de suivre les résultats obtenus par l'office de statistique. Il importe de vérifier constamment l'application des dernières innovations et de s'assurer que les résultats du traitement sont fournis à temps.

23. Afin d'assurer l'utilisation la plus efficace des données, les services publics de planification, qu'ils soient centraux ou relèvent de ministères donnés, devraient être encouragés à adopter une méthode de travail plus systématique et plus technique, qui permettrait également de surmonter les inconvénients des méthodes de planification pragmatique actuelle. Il s'ensuit qu'il faut envisager de donner une meilleure formation aux planificateurs sans négliger celle des statisticiens.

#### B. L'office national de statistiques

24. On devrait avoir davantage recours aux comités nationaux de statistique en ce qui concerne la planification, la coordination des activités et l'élaboration de programmes de développement statistique réalistes et intégrés. Ces comités devraient avoir pour objectif d'établir des relations normales de travail plus efficaces entre les offices de statistiques, leurs clients et les fournisseurs de données.

25. Les offices de statistiques doivent donner la preuve de leur aptitude à faire paraître régulièrement des publications statistiques et des rapports d'enquêtes, etc.. Pour arriver à ce résultat, il faudrait dans de nombreux pays améliorer les services de gestion plutôt que dégager des ressources supplémentaires de façon à amener le gouvernement à reconnaître l'utilité des statistiques. Cela peut se faire également par l'établissement de programmes de travail annuels dans le cadre du programme de développement statistique.

26. Pour contribuer à éliminer les retards préjudiciables constatés dans la production des données, les statisticiens devraient, de plus en plus, être étroitement associés au traitement des données informatisées. C'est un problème qui doit être réglé tant au niveau de la formation et des cours de perfectionnement qu'à celui, plus général, des arrangements sur le plan du travail.

### C. Les organismes internationaux

27. En organisant l'assistance extérieure, il importe d'adopter une méthode intégrée en ce qui concerne l'étude des besoins statistiques des divers pays au lieu de considérer les divers domaines comme des questions séparées, et ne pas s'en tenir à des intérêts particuliers en ce qui concerne les prix, la comptabilité nationale et les données sur l'environnement. On voit donc qu'il est nécessaire d'améliorer encore la coordination entre organismes: il convient de noter cependant que les programmes pluridisciplinaires comme le Programme de mise en place de dispositifs nationaux d'enquête sur les menaces ainsi que les données nécessaires pour le développement rural constituent un facteur d'intégration supplémentaire important. Il serait possible d'utiliser davantage les services des commissions régionales de l'Organisation des Nations Unies de façon à avoir une idée claire de l'ensemble de la situation et des besoins des divers pays.

28. Les recommandations statistiques sur le plan international devraient porter sur autre chose que la collecte, le traitement et la mise en tableau des données; elles pourraient par exemple porter sur l'analyse et l'utilisation des données. Ici encore cela suppose une certaine coordination entre les organismes, ce qui permettrait aux gouvernements d'avoir une idée plus précise de l'utilisation des données et des besoins dans le domaine statistique.

### V. MESURES RECOMMANDÉES PAR LA CONFÉRENCE DES MINISTRES

29. Il est demandé à la Conférence des ministres de donner son avis sur la question politique fondamentale qui est la suivante: doit-on actuellement accorder un rang de priorité plus élevé à la collecte et à l'utilisation des renseignements quantitatifs dans la région en vue de définir les problèmes économiques et sociaux actuels et d'aider à accélérer le développement. La Conférence est en outre invitée à dire si les mesures proposées ci-dessus constituent un moyen efficace d'améliorer les statistiques en Afrique.

30. La Conférence est également invitée à étudier les mesures éventuelles que pourraient prendre les divers pays. Il est proposé que les ministres étudient la situation avec le directeur de l'office de statistiques de leur pays de façon à déterminer dans quelle mesure on pourrait améliorer le fonctionnement de ces services sans modifier sensiblement les ressources dont ils disposent et quelles sont les ressources nécessaires pour accélérer le développement. Le secrétariat de la CEA sera disposé à apporter son aide pour la mise en oeuvre des recommandations formulées à l'issue de la Conférence.





49465



**NATIONS UNIES**  
**CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL**

Distr. : GÉNÉRALE

E/ECA/CM.9/19  
25 février 1983

FRANÇAIS  
Original : ANGLAIS

COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'AFRIQUE  
REUNIONS DU VINGT-CINQUIÈME ANNIVERSAIRE  
Quatrième réunion du Comité technique  
préparatoire plénier  
Addis-Abeba (Ethiopie), 14-22 avril 1983  
Point 7 d) de l'ordre du jour provisoire

COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'AFRIQUE  
REUNIONS DU VINGT-CINQUIÈME ANNIVERSAIRE  
Dix-huitième session de la Commission  
et neuvième réunion de la Conférence  
des ministres de la Commission  
Addis-Abeba (Ethiopie), 27 avril - 3 mai 1983  
Point 12 B. i) de l'ordre du jour provisoire

CODE DE CONDUITE DES SOCIÉTÉS TRANSNATIONALES

Résumé\*

\* Le présent document constitue le document principal pour l'examen de ce point de l'ordre du jour.

## CODE DE CONDUITE DES SOCIÉTÉS TRANSNATIONALES

1. Depuis la huitième réunion de la Conférence des ministres de la CEA qui s'est tenue à Tripoli, le Groupe de travail intergouvernemental du code de conduite a achevé ses travaux et soumis son rapport ainsi que le projet de code de conduite pour les sociétés transnationales à la Commission des sociétés transnationales, à la huitième session de cette Commission qui s'est tenue à Manille du 30 août au 10 septembre 1982. La Commission a pris note des progrès réalisés dans l'élaboration du code de conduite et décidé qu'il était nécessaire de poursuivre les négociations avant son adoption définitive.
2. Les questions qui, pour les Etats africains, sont d'un intérêt majeur et sur lesquelles il y a eu accord au sein du Groupe des 77 ont pleinement été prises en considération dans le projet de code et y ont été incluses sous la forme de propositions optionnelles. Au stade actuel, un certain nombre de questions ont fait l'objet d'un accord, notamment le respect, par les STN, des objectifs et des valeurs socio-culturels des pays hôtes, la balance des paiements, la défense des consommateurs et la protection de l'environnement, la propriété et le contrôle, la communication de l'information, la coopération intergouvernementale et, enfin, l'application du code. D'autres dispositions importantes du code ont trait au transfert de technologies, au rôle des STN dans les activités d'import-export et à la fixation des prix de transfert. Ces questions n'ont pas été approfondies dans le projet de code étant donné qu'elles étaient déjà traitées dans d'autres codes, en particulier dans le projet de code international de conduite pour le transfert de technologie élaboré par le CNUCED et dans l'ensemble des principes et de règles équitables convenus au niveau multilatéral pour le contrôle des pratiques commerciales restrictives.
3. Les questions fondamentales encore en suspens portent sur le préambule et le champ d'application du code, la définition de l'expression "société transnationale", le traitement à réserver aux sociétés transnationales et le fait que les sociétés transnationales ne doivent pas collaborer avec le régime minoritaire raciste d'Afrique du Sud. Il n'y a pas eu accord non plus sur les dispositions relatives à l'exercice de la souveraineté nationale et à la non-ingérence dans les affaires politiques internes des pays hôtes. Les problèmes ayant trait au traitement à réserver aux sociétés transnationales, à la nationalisation et à l'indemnisation ainsi qu'à la juridiction restent également à résoudre.
4. Ainsi donc, le projet de code de conduite comporte un certain nombre de questions sur lesquelles subsistent des divergences entre les pays développés et les pays en développement et qui devront faire l'objet de négociations ultérieures. C'est pourquoi le Conseil économique et social a décidé de convoquer une session extraordinaire de la Commission des sociétés transnationales pour débattre exclusivement du projet de code en vue d'activer les négociations et d'accélérer l'adoption de ce code. Cette session extraordinaire se tiendra à New York en 1983, du 7 au 18 mars et du 9 au 20 mai. Il a été décidé, pour veiller à ce que la totalité des intérêts et des préoccupations soit pleinement prise en considération, d'inviter tous les Etats membres de l'Organisation des Nations Unies à y participer.

5. En ce qui concerne la participation africaine à ces négociations, on se souviendra qu'à la première réunion régionale africaine sur le code de conduite des sociétés transnationales, qui s'est tenue à Addis-Abeba du 31 janvier au 4 février 1977, il a été débattu des domaines qui sont d'une grande importance pour l'Afrique et dont il devrait être dûment tenu compte dans la version finale du code. Ces questions ont été soumises pour adoption au Groupe des 77, qui les a faites siennes.

6. Le secrétariat de la CEA a continué de prêter assistance aux Etats membres afin d'assurer leur participation plus efficace aux négociations. C'est dans ce cadre, et en application de la décision prise par le Conseil économique et social, que le secrétariat a, en collaboration avec le Centre des Nations Unies sur les sociétés transnationales, convoqué la deuxième réunion régionale africaine sur le code de conduite des sociétés transnationales qui s'est tenue à Addis Abeba du 31 janvier au 3 février 1983. A cette réunion participaient des représentants de l'Organisation de l'unité africaine et de 22 Etats membres. La réunion avait pour but de porter à la connaissance des Etats africains l'état d'avancement des travaux d'élaboration du code de conduite et de les informer des questions en suspens. Il s'agissait également de permettre aux Etats africains de se préparer à participer de façon efficace aux prochaines négociations.

7. Les documents suivants ont été soumis aux participants par le Centre des Nations Unies sur les sociétés transnationales :

- i) Rapport du Groupe de travail intergouvernemental du code de conduite sur ses quinzième, seizième et dix-septième sessions (E/C.10/1982/6);
- ii) Projet de code de conduite pour les sociétés transnationales proposé par le Venezuela au nom du Groupe des 77 (Working Paper No. 21);
- iii) Information Paper on Negotiations (E/C.10/1983/S1/2).

En outre, la CEA, en vue d'aider les Etats africains à analyser les problèmes qui se posent en ce domaine, a présenté les documents d'information suivants :

- i) Principaux problèmes posés par les sociétés transnationales en Afrique (E/ECA/UNCTC/21);
- ii) Projet de code international de conduite des sociétés transnationales : perspectives africaines (E/ECA/UNCTC/20);
- iii) Rapport de la réunion régionale africaine sur un code de conduite des sociétés transnationales (E/ECA/UNCTC/22).

8. Les participants à la réunion, après avoir examiné les renseignements qui leur avaient été fournis et évalué l'importance du code de conduite dans leurs négociations à venir avec les sociétés transnationales, ont adopté un certain nombre de recommandations afin que les préoccupations principales du continent africain soient dûment prises en compte lors de l'adoption de la version définitive du code de conduite.